

# **FINATIS**

*Société anonyme au capital de 84.852.900 euros*  
*Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS*  
*712 039 163 RCS PARIS*

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**

**DU 12 MAI 2017**

### **Compte rendu**

- 16 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2017 au Centre de Conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, détenant 5 228 951 actions (soit 92,56 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 5 228 951 droits de vote sur les 5 649 029 actions ayant le droit de vote.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2016 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 2 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a approuvé, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, d'une part, les avenants n°2 et n°3 à la convention de conseil stratégique et d'assistance technique conclue avec la société Euris et d'autre part, la convention cadre de prêt d'actions Foncière Euris conclue avec la société Carpinienne de Participations.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Didier Lévêque et Alain Deloz ainsi que des sociétés Euris, représentée par Monsieur Jacques Dumas, Matignon Diderot, représentée par Madame Virginie Grin, et Par-Bel 2 représentée par Madame Odile Muracciole pour une durée d'un an.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Didier Lévêque, Président-Directeur Général et a approuvé les principes et critères de détermination des éléments de la rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale a également renouvelé l'autorisation d'achat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale a également autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital, dans le cadre du programme de rachat.

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration. Ainsi, l'Assemblée Générale a :

- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 40 millions d'euros ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières ;
- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le montant initial des émissions réalisées en cas de demandes de souscription excédentaires ;
- fixé le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourraient être réalisées immédiatement, sur la base des délégations susvisées, à 150 millions d'euros (ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites) et le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations, à 40 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

Puis, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil la compétence d'apporter toutes modifications nécessaires à la mise en conformité des statuts avec toutes dispositions législatives et réglementaires.

\*\*\*

## Résultat des votes

**Nombre de titres formant le capital social :** 5 656 860  
**Nombre de titres ayant le droit de vote :** 5 649 029  
**Nombre de voix ayant le droit de vote :** 5 649 029

	Présents ou représentés	Pouvoirs au Président	Vote par correspondance	TOTAL
Nombre d'actionnaires	6	8	2	16
Nombre de titres	5 225 696	2 982	273	5 228 951
Nombre de voix	5 225 696	2 982	273	5 228 951

	RESOLUTIONS		TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
	DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1/	Approbation des comptes annuels		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
2/	Approbation des comptes consolidés		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
3/	Affectation du résultat		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
4/	Approbation d'une convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce (convention de conseil stratégique)		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
5/	Approbation d'une convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce (convention cadre de prêt d'actions)		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
6/	Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Didier LEVEQUE		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
7/	Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain DELOZ		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
8/	Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société EURIS		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
9/	Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société MATIGNON DIDEROT		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
10/	Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société PAR-BEL 2		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
11/	Avis consultatif sur la rémunération 2016 du Président-Directeur Général		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
12/	Approbation des éléments de la rémunération 2017 du Président-Directeur Général		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
13/	Autorisation d'achat par la société de ses propres actions		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée
14/	Pouvoirs pour formalités		5 228 951	100%	-	-	-	-	-	Adoptée

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
15/ Annulation par voie de réduction de capital des actions achetées par la société	5 228 951	5 228 951	100%	-	-	-	-	Adoptée
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet								
16/ d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	5 228 951	5 228 951	100%	-	-	-	-	Adoptée
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet								
17/ d'émettre des actions ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	5 228 951	5 228 951	100%	-	-	-	-	Adoptée
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans le								
18/ cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	5 228 951	5 228 778	99,997%	173	0,003%	-	-	Adoptée
Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil								
19/ d'administration	5 228 951	5 228 951	100%	-	-	-	-	Adoptée
Autorisation au Conseil pour apporter toutes modifications nécessaires à la mise								
20/ en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires	5 228 951	5 228 951	100%	-	-	-	-	Adoptée
Pouvoirs pour formalités								
21/ Pouvoirs pour formalités	5 228 951	5 228 951	100%	-	-	-	-	Adoptée